

AVIS SUR

- ▮ **LE COMPTE ADMINISTRATIF 2006**
- ▮ **LES ACTIONS STRATEGIQUES**
- ▮ **LA DECISION MODIFICATIVE N°1
POUR L'EXERCICE 2007**

Adopté par le Conseil Economique et Social Régional du Limousin
lors de la séance plénière du 15 juin 2007

Rapporteur : M. Raymond BAURIAUD

AVIS SUR

Le Compte Administratif 2006, les actions stratégiques et la DM1 pour l'exercice 2007

*Adopté par le Conseil Economique et Social Régional du Limousin
lors de la séance plénière du 15 juin 2007*

Rapporteur Général

M. Raymond BAURIAUD

VOTE

POUR	57
CONTRE	0
ABSTENTION	0

L'avis du CESR sur le Compte Administratif 2006, les Actions Stratégiques et la Décision Modificative n°1 pour l'exercice 2007 est adopté à l'unanimité.

En application de l'article 25 de la loi du 6 février 1992, Monsieur le Président du Conseil Régional du Limousin a saisi, pour avis, le Conseil Economique et Social Régional du Limousin (CESR) sur les " documents budgétaires " qu'il présentera lors de la prochaine séance plénière du Conseil Régional.

Après présentation de ces documents par Monsieur Maurice BORDE, Directeur Général des Services du Conseil Régional et Monsieur Vincent JOLYS Directeur Général Adjoint en charge du développement économique et de l'emploi, devant l'ensemble des commissions du CESR, la commission n° 5 " Finances et planification " du CESR, réunie le 7 juin 2007, vous propose l'avis suivant.

COMPTE ADMINISTRATIF DES RECETTES ET DES DEPENSES REGIONALES POUR L'EXERCICE 2006

RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF

<u>Recettes (en €)</u>		<u>Dépenses (en €)</u>	
<i>Réalisées en 2006</i>	353 737 133,32	<i>Réalisées en 2006</i>	346 529 345,70
<i>Recettes d'équilibre entre les sections d'investissement et de fonctionnement</i>	42 691 249,86	<i>Dépenses d'équilibre entre les sections d'investissement et de fonctionnement</i>	42 91 249,86
<i>Excédents antérieurs reportés sur 2006</i>	20 444 012,66	<i>Solde négatif d'investissement</i>	15 295 782,22
TOTAL RECETTES	416 872 395,84	TOTAL DES DEPENSES	404 516 377,78
R(ecettes) – D(épenses) =	12 356 018,06		

Le Compte Administratif de l'exercice 2006 s'établit à **416 872 395,84 €** en recettes et à **404 516 377,78 €** en dépenses. Il affiche un excédent de clôture de **12 356 018,06 €** qui est reporté sur la DM1 pour l'exercice 2007.

Le **CESR**, relève que la balance de la section fonctionnement affiche un taux de réalisation de 88,45% (91% en 2005). Celle de la section investissement enregistre un taux de réalisation de 92,26% (75 % en 2005, soit une évolution de 17,5 points par rapport à 2005).

Observations du CESR

L'examen des dépenses et des recettes du Compte Administratif 2006 montre que la Région affiche des taux d'engagement et de réalisation globalement satisfaisants, même si de grands écarts d'exécution subsistent (de 96% pour le pôle Aménagement du Territoire à 51% pour le volet Europe et Coopération Internationale).

Le **CESR** retient que cette situation fait suite à l'application du règlement financier (*voté en octobre 2005*) qui prévoit le non report des crédits de paiement non consommés en 2006, à l'exception des crédits européens (*subvention globale et programmes gérés par la Région*). Le **CESR** note, dans ce contexte, une amélioration de l'exécution du budget 2006.

Par ailleurs, le **CESR** remarque que certains produits fiscaux n'ont pas été réalisés à la hauteur des recettes escomptées. Ainsi, le revenu prévisionnel de la taxe sur la carte grise et sur le permis de conduire donne lieu à une annulation de 681 060 €. Toutefois, le **CESR** relève que cette annulation est compensée par l'excédent de recettes (+1 264 517 €) réalisé sur le produit de la taxe intérieure des produits pétroliers (+ 684 959 € soit 7,67%), sur la taxe additionnelle des droits de mutation (7 842 €) et sur les impôts directs (571 716 € soit 1,06%).

Conclusion

Au vu des résultats du Compte Administratif 2006, le **CESR** constate que le budget 2006 de la Région a été bien engagé. La volonté d'apurer les comptes régionaux se traduit par un faible taux de report et d'annulation de crédits - ce qui permet à la Région d'améliorer la lisibilité budgétaire et répond ainsi à une demande forte du CESR, maintes fois réitérée.

ACTIONS STRATEGIQUES

I. FORMATION, CULTURE ET SPORT

OFFRIR AUX JEUNES LIMOUSINS DES FORMATIONS INITIALES DE QUALITE

Schéma régional des formations sanitaires et sociales

En vertu de la loi du 13 août 2004, la Région est chargée d'élaborer le Schéma régional des formations sanitaires et sociales. Ce projet a été présenté à la commission « Education-Formation » du **CESR**, le 25 mai 2007. Le **CESR** apprécie cette forme de sollicitation en amont, qui lui a permis de prendre connaissance du projet et d'échanger avec les responsables politiques et administratifs sur les options de travail choisies dans ce schéma.

Le **CESR** souligne la qualité du travail qui a été réalisé. En effet, avec ce schéma des formations sanitaires et sociales, la Région se donne les moyens de développer une fonction de pilotage stratégique en concertation avec les autres acteurs. Le **CESR** suggère, à ce propos, d'associer à cette concertation les établissements de sécurité sociale et de mutuelles de santé.

En outre, le **CESR** approuve la volonté de la Région de développer la coopération interrégionale. En effet, le Limousin ne dispose pas d'un potentiel démographique et d'une capacité financière suffisants pour assurer certaines formations qui, par ailleurs, existent déjà dans des régions voisines (*la formation de manipulateurs radio qui existe en Dordogne et en Midi-Pyrénées ou encore celle des orthophonistes qui s'est ouverte en Poitou-Charentes*). Dans le même temps, l'idée de développer, pour ce type de formations, des lieux de stages sur tout notre territoire régional est intéressante. Le Limousin augmentera ainsi son attractivité vis-à-vis des stagiaires, futurs professionnels.

Cependant, le **CESR**, a fait remarquer, lors de la réunion de présentation du 25 mai 2007, qu'il serait opportun que l'Education Nationale complète l'offre de la filière de Bac Pro dans le domaine des services de proximité – à ce jour seules deux formations de ce type existent, dans le privé, sur le territoire régional. De la même manière, le **CESR** a souligné l'intérêt qu'il y aurait à développer un BTS médico-social en Limousin.

Par ailleurs, le **CESR** souhaite connaître qu'elle sera la place faite aux classes préparatoires aux concours d'entrée des écoles dans ce schéma régional des formations sanitaires et sociales.

Sur la question de la fidélisation des professionnels de santé, le **CESR** a suggéré d'inciter les structures qui signent les contrats d'augmenter, à terme, l'engagement des étudiants boursiers à 5 ans (contre seulement 36 mois aujourd'hui).

Pour conclure, sur ce volet, le **CESR** note, encore une fois, que cette décentralisation manque de lisibilité et de cohérence. En effet, les compétences restent partagées entre plusieurs services de l'Etat (DRASS, ARH, Rectorat...), les Départements et la Région, auxquels s'ajoutent les branches professionnelles. Cette pluralité d'acteurs ne fait que compliquer la gestion du système.

De plus, la compensation financière de l'Etat ne prend toujours pas en compte la totalité des charges afférentes à cette décentralisation. Il serait opportun de mettre en place des mécanismes d'ajustement qui permettraient d'anticiper sur les évolutions des besoins. Le **CESR** s'interroge donc sur les conséquences financières que cette décentralisation fera peser, à moyen et à long termes, sur les finances régionales.

II. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

POUR SUIVRE L'OUVERTURE DU LIMOUSIN PAR LE DEVELOPPEMENT D'INFRASTRUCTURES ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE COMMUNICATION

Financement des études de la ligne nouvelle à grande vitesse Poitiers-Limoges

Le **CESR** a pris connaissance de la convention relative au financement des études de la Ligne à Grande Vitesse (LGV) Poitiers-Limoges. Ce document ne concerne que les études préalables à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP), soit 30 M€, dont 2 M€ à financer par la Région Limousin (sur sa participation totale de 4,5 M€ contractualisée dans le CpER)¹.

A l'instar de la Région, le **CESR** restera attentif au respect de l'échéancier prévoyant le lancement de l'enquête préalable à la DUP au plus tard fin 2010.

Le **CESR** note que l'article III de la convention (relatif à l'organisation des études) prévoit la consultation des organisations professionnelles, des acteurs socio-économiques concernés et des associations représentatives. Il souhaiterait

¹ Pour mémoire, le projet de LGV a fait l'objet d'une inscription d'un montant de 67,5 M€ dans le cadre du CpER 2007-2013 (projet 5) se répartissant en trois tiers (Etat, RFF, collectivités territoriales / fonds européens).

être informé des formes et des modalités que prendront les concertations prévues.

Enfin, le **CESR** rappelle, que suite à la saisine du Président du Conseil Régional, il a engagé une réflexion sur l'impact de l'arrivée de la grande vitesse ferroviaire en Limousin sur l'ensemble du réseau.

Evolution de l'offre ferroviaire Bordeaux-Limoges-Guéret-Lyon

Le **CESR** considère comme positive la reprise des discussions entre les Régions et la SNCF concernant l'axe ferroviaire Bordeaux-Limoges-Guéret-Lyon dont l'offre a été considérablement dégradée par la rupture unilatérale, par la SNCF, du « protocole de 2002 ».

Il tient à souligner la volonté et la ténacité dont font preuve les Régions Limousin et Rhône-Alpes en mettant à la disposition de la SNCF des rames réversibles (permettant de récupérer le temps perdu pendant les manœuvres de rebroussement). Le **CESR** apprécie aussi la contribution complémentaire de l'Aquitaine et de l'Auvergne (sur d'autres plans que le matériel). Ce travail interrégional pour la liaison Bordeaux-Lyon (désormais dans le périmètre SNCF « Corail intercités ») est un encouragement à poursuivre et approfondir les partenariats avec l'ensemble des régions limitrophes.

Mais, au delà de ces approches interrégionales, le **CESR** considère qu'il faut se positionner dans une perspective européenne de plus long terme. Le projet de liaison Kiev-Lisbonne, et ses hypothèses de tracé à partir de Lyon, devra notamment donner lieu à une stratégie commune des régions de « l'espace central » - stratégie qui devra être arrêtée dans le cadre du schéma des infrastructures prévu dans la convention Massif Central 2007-2013.

CONFORTER ET SOUTENIR LES TERRITOIRES DE PROJET DU LIMOUSIN DANS UN SOUCI DE COHESION ET DE SOLIDARITE REGIONALES

Convention d'application entre la Région et l'ANRU

Le **CESR** apprécie que la convention avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) s'intègre dans les politiques actuellement conduites par la Région, puisqu'elle constitue :

- le document d'application du « Grand projet n°6 » du CpER 2007-2013²,
- le cadre général de partenariat entre l'État, la Région et l'ANRU.

Le **CESR** note que le développement durable est affiché comme une priorité par les trois signataires de la convention. Il apprécie en particulier l'idée d'éco-conditionnalité, et que soient encouragées les « *initiatives concourant à la diminution des charges supportées par les locataires dans le domaine énergétique et à la gestion de l'eau* » – ce qui est en cohérence avec les principes de l'agenda 21 élaboré par la Région.

Politiques territoriales 2008-2013

Alors que le Limousin est désormais entièrement couvert par des « territoires organisés » (16 pays, 2 parcs naturels régionaux et 2 agglomérations), le volet territorial du nouveau CpER a donné lieu à une inscription de 61,6 M€ (financée à parité par l'Etat et la Région). Le **CESR** prend la mesure de l'importance de cette période d'entrée dans une nouvelle génération de politiques territoriales.

Le **CESR** note, également, le souci de la Région de procéder à une répartition nouvelle des crédits du volet territorial entre l'urbain et le rural du fait de la distinction en trois catégories : pays, agglomérations et parcs naturels régionaux (lesquels se verront affectés une enveloppe dédiée).

S'il apprécie la volonté de péréquation entre pays, le **CESR** craint que la construction d'un « indice de fragilité des territoires » apporte une certaine complexité et stigmatise les difficultés rencontrées sur tels ou tels secteurs. Une appellation plus positive, telle « qu'indice de prospérité des territoires », constituerait une approche plus valorisante. Dans ce cas de figure, plus l'indice serait élevé, plus le taux d'intervention de la Région serait réduit.

Le **CESR** comprend l'idée d'un traitement différencié selon les territoires ainsi que le principe de territorialisation d'une partie des politiques régionales. Il attire cependant l'attention sur les risques de perte de cohérence régionale et d'inégalités de traitement de certains secteurs professionnels, mais aussi d'EPCI. En effet, les contrats de pays devenant la clé d'entrée des politiques sectorielles de la Région, l'ensemble des porteurs de projets (privés et publics) deviennent tributaires des priorités retenues par leur pays d'appartenance.

D'une façon générale, la politique territoriale de la Région doit veiller à ne pas devenir trop conceptuelle ou normative, au risque d'être difficilement comprise par les élus et les acteurs socio-économiques locaux.

² Intitulé « Rénover, réaménager des espaces publics et améliorer les services dans les quartiers d'habitat social de Limoges (Beaubreuil, La Bastide et le Val de l'Aurence) et Brive (Les Chapélias) et agir en faveur de l'accès au logement ».

Le **CESR** prend date pour la prochaine conférence des territoires qui se tiendra le 10 juillet prochain – la signature des contrats de territoires étant envisagée pour le début 2008.

A cette occasion, le **CESR** souhaite que soit établi un état des lieux et un bilan sur ces territoires, portant notamment sur la pertinence des périmètres, des projets, sur le fonctionnement des conseils de développement, etc...

FAIRE DE LA QUALITE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE UN ATOUT DU LIMOUSIN AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Politique régionale dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques

Le **CESR** a pris connaissance des nouvelles orientations et des dotations financières en matière de politique régionale dans les domaines de l'eau et des milieux aquatiques – qui constituent des secteurs d'intervention non-obligatoires, mais faisant l'objet d'une priorité de la part de la Région Limousin.

Le **CESR** approuve la volonté d'une meilleure lisibilité et d'une cohérence d'actions des politiques conduites en Limousin dans le domaine de l'eau - d'autant plus que le territoire régional est concerné par deux grands bassins hydrographiques (la Loire et la Dordogne) et donc lié à deux Agences de l'Eau (Adour-Garonne et Loire-Bretagne). L'accentuation de la sélectivité des projets soutenus (par la définition de secteurs d'intervention prioritaires et par la conditionnalité des aides) est probablement une voie pour atteindre ces objectifs.

III. ECONOMIE ET EMPLOI

LE CHOIX DE LA PROXIMITE, DE L'INTELLIGENCE ET DE L'EFFICACITE COLLECTIVE

Rapport annuel relatif aux aides et régimes d'aides mis en œuvre par les collectivités territoriales du Limousin et leurs groupements en matière de développement économique

Le **CESR** apprécie, cette année, d'être destinataire de ce rapport qui donne un éclairage intéressant sur l'impact des politiques conduites par les collectivités territoriales et leurs groupements en matière de développement économique.

En effet, ce document montre, d'un point de vue quantitatif, l'importance de ces aides qui ont représenté, en 2006, un engagement d'un montant global de près de 61 M€. Elles ont été allouées pour plus de 75% par la Région, pour 18% par

les Départements - le solde étant assuré par les communautés d'agglomération et communautés de communes.

Le **CESR** souhaite, qu'à l'avenir, toutes les collectivités concernées jouent pleinement le jeu en communiquant, dans les délais impartis, l'ensemble des données devant être fournies à la Région.

Quant à l'étude d'impact, elle met notamment en exergue :

- que les entreprises qui ont reçu des aides investissent nettement plus que les autres,
- et qu'elles ont également une croissance de l'emploi supérieure aux autres.

Sur ce dernier aspect, le **CESR** propose que la Région, dans le cadre de son prochain bilan annuel pour 2007, approfondisse son approche de l'emploi, en particulier à partir d'une analyse plus qualitative (type d'emplois créés, forme et durée des contrats, coût unitaire des aides par emploi créé, etc..).

Mise en tourisme du Pôle de Lanaud

Ce rapport fait le point sur l'avancement du projet de mise en tourisme du Pôle de Lanaud, dont les principaux éléments sont :

- la définition de 11 « séquences » pour la visite de ce site touristique,
- l'affichage d'un montant actuel du projet à hauteur de près de 7,5 M€ TTC,
- le projet de création d'une Société d'Economie Mixte Locale (SEML) destinée à construire et exploiter ce futur site,
- l'ouverture du site prévue pour l'été 2011.

Le **CESR** indique qu'il est favorable à ce nouveau projet qui permettra à la fois de mettre en avant l'un des fleurons agricoles du Limousin et de valoriser la filière touristique régionale.

LE CHOIX D'UNE ECONOMIE VIVANTE AU SERVICE D'UN TERRITOIRE VIVANT

Le Projet Global 2007-2013 » dans le cadre d'objectif « terre vivante »

Ce « projet global » s'inscrit dans une perspective de développement durable. Le **CESR** apprécie que la Région ait retenu la méthode de calcul du « scoring » telle qu'il l'a proposée lors de son avis sur le projet de Schéma Régional de Développement Economique (SRDE).

V. COMMUNICATION ET CITOYENNETE

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL REGIONAL DES JEUNES

Le **CESR** rappelle qu'il avait proposé au Conseil Régional la mise en place de cette nouvelle assemblée. Il tient, également, à souligner la qualité du travail qui a été conduit par le Conseil Régional des Jeunes (CRJ) au cours de sa première mandature.

C'est pourquoi, malgré les difficultés dont il a conscience, le **CESR** partage les propositions faites par la Région pour le renouvellement du CRJ Limousin. Toutefois, il propose que la composition de cette assemblée soit plus ouverte aux jeunes salariés et aux jeunes issus des formations professionnelles.

DECISION MODIFICATIVE N°1

RAPPORT GENERAL

Le projet de DM1 s'équilibre en recettes et en dépenses à **23 211 896 €**. Le tableau ci-dessous rappelle les grands équilibres de la DM1 pour l'exercice 2007.

DEPENSES (en €)		RECETTES (en €)	
Résultat compte administratif 2006	12 369 965 €	Recettes reportées de 2006	35 364 154 €
Dépenses nouvelles	11 683 352 €	Recettes nouvelles	2 922 448 €
Total dépenses réelles	24 053 317€	Total recettes réelles	38 286 602
Annulation de CP	- 5 001 194€	Annulation de recette	- 394 479€
Dépenses d'ordre	4 159 773 €	Emprunt	-18 840 000€
		Recettes d'ordre	4 159 773 €
TOTAL DEPENSES	23 211 896 €	TOTAL RECETTES	23 211 896 €

Le **CESR** prend acte que la DM1 pour l'exercice 2007 fait apparaître un excédent de 18 840 000 € et que le Conseil Régional propose d'affecter ce montant à la réduction de l'emprunt.

**DECLARATIONS D'ORDRE GENERAL OU STRATEGIQUE
PRONONCEES A L'OCCASION DE LA PRESENTATION DE L'AVIS**

- ✓ Intervention de **Madame Martine DUCHAMP DE LAGENESTE** au titre de l'Union Régionale des associations familiales.
- ✓ Intervention de **Monsieur Roger GORCE** au titre du comité régional CGT Limousin.

**Discours de Madame Martine DUCHAMP DELAGENESTE
Représentante des Familles (URAF)**

Mon rôle de rapporteur sur le thème « *Se mobiliser contre l'exclusion en Limousin* » m'incite à un devoir de vigilance et de rétroactivité.

C'est pourquoi, je veux rappeler qu'un texte de loi, du 5 mars 2007, a institué un « droit au Logement opposable ».

Nous avons, dans notre rapport, insisté sur la nécessité d'une mise en place de ce droit élémentaire pour les personnes en grande précarité.

Pour résumer, ce « droit au logement opposable » est la possibilité après l'échec des démarches et recherches vers un logement décent, de voies de recours juridictionnel contre « l'autorité responsable » - à savoir l'Etat - cette autorité, dite de première ligne, se retournera vers les autorités dites de deuxième ligne, à savoir les diverses collectivités locales.

La mise en application n'est, certes, prévue qu'entre 2012 et 2014. Cependant, pour rendre à cette date le dispositif efficace, il est nécessaire de « produire » 900 000 logements (sur l'ensemble du territoire national). Ces logements doivent être économiquement accessibles pour les personnes dont les besoins sont les plus criants.

J'ai noté, dans le Plan de Rénovation Urbaine, les projets de rénovation de l'habitat social sur Brive (les Chapélies) et Limoges (Beaubreuil, Val de l'Aurence, La Bastide), donc en milieu urbain.

Pour ce qui est du milieu rural, j'ai bien noté dans les Politiques territoriales (2008-2013), la poursuite des PRIG et OPAH, ainsi que la mise en place de « gestion locative » à titre expérimental.

Tout ceci est intéressant, mais est-ce suffisant au regard des responsabilités qui incomberont aux collectivités locales dans quelques années ?



COMITE REGIONAL CGT LIMOUSIN

24, rue Charles Michels
87039 LIMOGES CEDEX

Téléphone : 05.55.79.52.47
Télécopie : 05.55.33.42.58
E mail : limousin@cgt.fr



SEANCE PLENIERE DU CESR le 15 JUIN 2007
INTERVENTION COMPLEMENTAIRE CGT - DM 1
Présentée par Monsieur Roger GORCE

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

En complément des éléments cités par Jean-François SOURY, je souhaite insister sur le chapitre II : "Aménagement du Territoire", je ne crois pas qu'il soit nécessaire de rappeler notre position connue de toutes et de tous sur le projet de ligne LGV.

Nos déclarations dans cette enceinte notamment celle du 8.12.2006 ainsi que toutes nos interventions partout où nous avons eu et pu nous exprimer notamment dans le cadre du débat public, atteste de sa condamnation sans appel.

Nous constatons que la décision de poursuivre les études n'a pas attendu le mois de mai. Dès le 8 mars, RFF a annoncé la couleur. Ce passage en force n'est pas le fruit de la volonté populaire et citoyenne qui avait plébiscité le POLT sans réserve.

Nous voyons bien que la sérénité des décideurs de tout poil, n'est pas des plus rassurantes surtout en regard de la procédure d'étude allégée et adaptée pour la circonstance par RFF...

La convention sera donc paraphée par un certain nombre d'acteurs institutionnels, mais manquera à l'appel le Conseil Général de la Creuse. Ce n'est pas un oubli ! Visiblement, ni la promesse d'électrification de la ligne Limoges-Guéret, ni le contournement de Saint-Sulpice-Laurière, ni l'appel du Préfet et de RFF n'auront suffi à rallier la signature creusoise.

En effet, les populations, les élus et les acteurs économiques et sociaux condamnent toujours cette ligne LGV et l'abandon de leur département.

Même électrifiée et en augmentant le diamètre du fil caténaire, les records de vitesse sur cette portion de ligne ne seraient pas battus. L'électrification promise n'enlève rien des travaux à effectuer sur l'infrastructure sur laquelle le Conseil Régional fait circuler du matériel de très haute qualité.

La vitesse moyenne est de 100 km/h ce qui n'est pas si mal !

Enfin et même si le plan de financement arrêté n'est pas négligeable, nous espérons que cela ne servira pas à rien surtout comparé aux enjeux territoriaux et aux sommes très raisonnables investies sur l'axe POLT. Son sabotage présidentiel et ministériel de 2003 n'est qu'un scandale de plus !

En disant cela nous constatons que le silence qui entoure le POLT dans cette DM1 est préoccupant.

Pourtant l'actualité récente liée au tollé général exprimé par les élus, les organisations syndicales, les populations et les associations à l'encontre de la SNCF eu égard au sort qu'elle réservait à la desserte PALITO démontre qu'il s'agit là d'un enjeu vital pour tout le Centre, le Sud, le Limousin et des dizaines de départements limitrophes.

Il semblerait que l'activité VFE Corail Téoz et la Direction Régionale SNCF soit enfin prête pour ouvrir une vraie concertation. Ce n'est pas trop tôt ! Les diverses manifestations n'y sont sûrement pas pour rien !

Pour en revenir à la LGV, aucune référence n'est faite au partenariat public/privé. Peut être que les investisseurs ne jugent pas la mise assez juteuse et attendent que l'Etat assure avant qu'il ne leur concède l'exploitation une fois le gros investissement infra-structurel réalisé par les contribuables ! Le "coup des autoroutes est encore présent dans nos esprits".

Le deuxième point aura trait à l'évolution de l'offre ferroviaire Bordeaux-Périgueux- Limoges-Guéret-Lyon. Une fois n'est pas coutume, nous tenons à rendre hommage à la ténacité et à l'opiniâtreté de l'Exécutif régional car il a réussi à remettre le protocole de 2002, abandonné unilatéralement par la SNCF, sur les rails de l'espoir d'une transversale à vocation européenne.

Ce dossier est aussi caractéristique de l'enjeu lié à l'aménagement harmonieux du territoire qui n'est plus, c'est le moins que l'on puisse dire, la préoccupation conjointe de l'Etat et de la SNCF.

La région Rhône-Alpes et le Limousin assumeront donc le prêt du matériel réversible. Entre temps, le rebroussement de Saint-Germain-des-Fossés, a été

supprimé, ce qui permet de revenir au temps de trajet initial en regagnant de 1 heure 20 à 1 heure 40 . Cette 1^{ère} étape est à apprécier dans la mesure où cette ligne reste dans le périmètre corail inter-cite et lignes nationales SNCF.

Si l'on se rappelle le dossier des TIR et la velléité de transférer ces lignes aux régions, il y a du chemin parcouru. Mais ce n'est qu'une première étape. Il faut rapidement, et toujours dans l'esprit du protocole de 2002, remettre un second aller/retour par jour et réexaminer une desserte de nuit qui retrouverait toute sa pertinence. Nous resterons mobilisés.

Sur le TER, nous avons assisté avec satisfaction à la pose de la 1^{ère} pierre du nouvel atelier AGC sur le site de Limoges Puy-Imbert qui sera opérationnel au 2^{ème} semestre 2008. Même s'il reste beaucoup à dire sur la clef de financement, car la SNCF a une vision à géométrie variable suivant les régions..., nous apprécions l'effort significatif du Conseil Régional Limousin, car il a permis de finaliser une revendication que nous portons depuis des années. Le service public ferroviaire, s'en trouvera nous l'espérons conforté, avec des emplois de cheminots créés.

Enfin, nous examinerons en octobre prochain le bilan TER de l'exercice 2006. Ce bilan s'annonce prometteur et dans la ligne de progression des exercices antérieurs tant au niveau du trafic que des recettes. C'est encourageant et cela démontre qu'ensemble nous avons bien fait de jouer le pari de la durée conventionnelle sur 10 ans avec un plan de développement.

Il reste encore beaucoup à faire en matière de développement sur les liaisons régionales l'autorité exploitante et l'autorité organisatrice doivent conjuguer leurs efforts.